

Séance du mardi 4 mai 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimon, Amie, Barbier, Beauvisage, Astier, Chastenet, Chantemps, Donnery, Ferdinand Dreyfus, Florichon, Jeanneney, Millies-Lacroix, Lhopiteau, Albert Gérard, Perchot, Peronnet, Pétajan, De Selves, Chiroy, Couron, Strey, Cronillot.

M. Bienvenu Martin, ministre du travail et de la prévoyance sociale est introduit et prend place au bureau.

M. le Président remercie M. le ministre d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation qu'il lui a adressée et lui fait connaître que la commission n'a encore pris aucune décision sur le projet de loi ayant pour objet la régularisation des décrets fixant les conditions à remplir par les fonds municipaux et départementaux de chômage pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur du projet de loi indique à M. le ministre les points principaux sur lesquels elle désirerait avoir des renseignements complémentaires.

M. le ministre répond qu'il est heureux de pouvoir répondre à la demande d'explications qui lui est faite. Il n'a pas oublié les traditions de la commission des finances tendant toujours à ramener les mesures à prendre aux plus strictes limites de manière à ne pas charger le budget, autant, du moins, que les circonstances le permettent.

Il expose ensuite les grandes lignes du projet, en fait l'historique et énumère les besoins auxquels il est appelé à faire face et les mesures qui ont déjà été prises en vertu des décrets du 24 novembre 1914 et 9 janvier 1915. Parmi ces mesures il insiste sur celles qu'il a dû prendre contre les faux chômeurs, comme celle de la radiation et au besoin des poursuites devant la justice. Enfin il a fait tout ce qu'il lui était possible de faire pour obliger les chômeurs à chercher du travail. Il donne lecture, à ce sujet, d'une note sur les moyens pratiques employés par la mairie du 15^e arrondissement pour arriver à ce but.

L'orateur examine ensuite la deuxième partie du projet relative à l'organisation du service de placement, qu'il a cherché à réaliser en suivant

les exemples donnés à cet égard par d'autres pays, notamment par l'Angleterre pour provoquer le réveil de la vie économique, au moyen, par exemple, de la création d'offices régionaux et départementaux.

Répondant à M. Courson qui lui signale, au point de vue des travaux agricoles, le problème énorme qui se pose après la guerre, et où que le vide se sera fait dans les campagnes, M. le ministre déclare que si grave et si intéressante que soit cette question, il ne peut y répondre, n'étant pas un ministre Départemental. Il s'efforcera, ~~de~~ dans la mesure de ses moyens, de développer, au moyen des fonds dont il pourra disposer, le placement agricole. C'est la seule chose qu'il puisse faire.

Après un court échange d'observations entre M. M. Perchoy, Ferdinand Odryfus et le ministre, M. le Président remercie de ses explications M. Bienvenn-Martin qui se retire.

M. Chomson, ministre du commerce et de l'industrie, est ensuite introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître

4

que la commission des finances appelée à donner son avis sur le projet de loi relatif à l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie, désirerait obtenir de lui certaines explications sur le titre III qui lui paraît inacceptable.

M. Perchet, chargé de la rédaction de l'avis dont vient de parler M. le Président, passe en revue les différentes dispositions du titre III ayant pour objet l'institution d'un établissement de crédit destiné à procurer aux industriels et aux commerçants le crédit à long terme et démontre que, suivant lui, cet établissement serait créé dans des conditions qui l'empêcheraient de vivre et qu'il pourrait en résulter pour l'Etat une grande responsabilité. Il considère que des prêts à long terme à l'industrie et au commerce sont très défectueux, que le fonds de garantie de 5 millions est insuffisant et que pour que l'Etat ne soit pas engagé, on ait dû prendre des précautions qui n'ont pas été proposées.

M. le ministre, après avoir rappelé la genèse du projet de loi réclame par

5
 le monde tout entier du commerce et de l'industrie, insiste sur la nécessité de procurer à l'industrie le crédit à long terme. Le rejet du titre III serait une grave atteinte à une loi promise à la démocratie et, d'un autre côté, ce serait la mort du projet qui tomberait, à la grande déception des sociétés industrielles et commerciales, qui ont toutes formulé des vœux en faveur de cette institution.

À la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Perchot, Barbier, Courron, le Président et le ministre, ce dernier maintient sa manière de voir et dit que l'on n'aura rien fait si les deux derniers titres du projet sont repoussés, aussi préférerait-il attendre trois semaines, délai pendant lequel on pourrait se mettre d'accord et faire voter la loi avec des modifications qu'il fera lui-même, mais il ne voudrait pas, comme le proposait tout à l'heure M. Barbier, que le projet fut copié en deux.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 5 heures.
